

19^E SESSION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

GUINEE EQUATORIALE

INTERVENTION DE LA FRANCE

M. Tim Morris-Schmidt

La France salue la ratification par la Guinée Equatoriale du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Elle recommande à la Guinée Equatoriale de :

- 1/ Ratifier le Statut de Rome sur la Cour pénale internationale ainsi que la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
- 2/ Abolir la peine de mort en droit et ratifier et ratifier le Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
- 3/ Prendre des mesures pour lutter efficacement contre l'impunité, notamment des actes de torture et de violences sexuelles, en particulier lorsque les personnes mises en cause font partie des forces du maintien de l'ordre ;
- 4/ Assurer la liberté d'expression et d'information à travers l'indépendance et le pluralisme des médias ;
- 5/ Permettre aux journalistes et défenseurs des droits de l'Homme de travailler dans un environnement sûr, notamment en poursuivant en justice toute personne à l'origine d'intimidation ou de menaces à leur encontre.
- 6/ Mettre en place l'institution du Défenseur du Peuple créée en 2012 et garantir la conformité de cette institution avec les Principes de Paris.